



## Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 11 janvier 2022

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les séances du conseil municipal sont désormais diffusées en direct et les citoyens peuvent poser des questions aux moments prévus à l'ordre du jour. Les enregistrements des séances sont accessibles sur la même page que les procès-verbaux.

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal des dernières assemblées, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 205 613 \$ dont :
  - 1.1 1983 \$ pour l'achat d'une caméra « intelligente » pour diffuser en direct les séances du conseil et autres rencontres.
  - 1.2 24 490 \$ pour la stabilisation de la berge du Ruisseau Sud
- 2 Réponse à la question d'un citoyen posée lors de l'assemblée du mois de décembre.
  - 2.1 En réponse à la demande faite lors de l'assemblée de décembre par un citoyen devant la décision des élus de refuser le règlement proposé sur la vitesse sur la rivière, à l'effet de *connaître la position de chacun d'eux (elles)*, le Maire demande aux membres du conseil qui le veulent de justifier leur prise de position. Trois conseiller.e.s prennent la parole mais expliquent plutôt « *pourquoi* » ils ou elles refusent de révéler le vote qu'ils ou elles ont pris dans ce dossier. En résumé, une personne dit qu'il n'est pas nécessaire de révéler sa position puisque le dossier est actuellement en évolution et que des éléments nouveaux s'ajoutent tous les jours. Une autre personne répond que la question n'a jamais été officiellement à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil, que le vote avait été tenu confidentiellement entre les élus (réunis en comité plénier). À ce titre, il estime que sa position personnelle n'avait pas à être révélée aux citoyens présents. Un troisième affirme qu'il a, lui aussi pris sa décision en tant que citoyen ordinaire et qu'à ce titre rien ne l'oblige à révéler à quiconque son orientation qu'il considère

comme une simple opinion personnelle et non comme une décision d'élus. (*voir la note au bas du compte-rendu*)

2.2 Suite à ces interventions d'élus, le Maire révèle qu'un des conseillers s'est penché sur la question et a procédé à une étude approfondie qui démontre que la version du règlement sur laquelle ont travaillé les élus complique énormément la question et ne règle en rien la problématique ayant donné lieu à sa création. (*on trouvera en pièce jointe le contenu de cette étude*) De plus, la nouvelle version du règlement est substantiellement inspirée des réclamations des propriétaires de marinas, ce qui court-circuite et annule la démarche démocratique de consultation citoyenne qui avait été amorcée dans les quatre municipalités concernées. Il demandera au conseil de la MRC, qui avait appuyé la première version du règlement, de préciser sa position sur la question en vue de réclamer un règlement qui s'appliquerait à toutes les sections de la rivière pour l'avenir.

3 Rapports des activités des élus. Chacun.e profite de l'occasion pour offrir ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

3.1 La conseillère déléguée aux Loisirs et événements CCL – Bibliothèque – Services aux entrepreneurs locaux et développement économique s'est familiarisée avec le dossier de la bibliothèque municipale et aux nouveaux services qu'elle proposera. Elle a rencontré le nouveau directeur des loisirs de la municipalité. Entre autres dossiers qui seront étudiés à ce chapitre, il y a celui du remboursement des frais exigés par les autres municipalités pour la participation des Saint-Marcois.e.s à des activités non disponibles chez eux. Elle mentionne le succès remporté par le défilé du Père Noël le 25 décembre et remercie tous les participants. Elle songe à implanter un système de publicité pour les entreprises locales de même qu'un logiciel qui permettrait d'effectuer une visite guidée de la municipalité en utilisant son téléphone cellulaire.

3.2 La conseillère déléguée aux dossiers « Comité d'embellissement – Culture et patrimoine – Vie communautaire – Mise en valeur du milieu – Services aux associations » souligne la magnifique collaboration des concepteurs du défilé du Père Noël et fait état de l'opération « Covid-19 » qui a permis de rejoindre par téléphone presque tous les septuagénaires de la municipalité afin de s'assurer qu'ils sont en sécurité et qu'ils ont accès à tous les services dont ils ont besoin. 192 foyers (totalisant 265 citoyens) ont été rejoints. Mis à part certaines demandes mineures, l'ensemble des personnes rejoints est en sécurité et mène une vie sereine. Il manque cependant encore quelques numéros de téléphone. Elle coordonnera par ailleurs la création d'une chronique du type « Saviez-vous que...? » pour le journal municipal afin de donner aux différents organismes la possibilité de faire connaître leurs objectifs et leurs réalisations.

3.3 La conseillère responsable des dossiers « Santé et qualité de vie du milieu – Environnement CCE – Services aux familles et aux nouveaux résidents » offre ses vœux aux citoyen.ne.s. Elle a participé à une très intéressante rencontre du CCE où se développent de très belles idées. Elle collabore en outre avec un conseiller pour offrir à la population saint-marcoise des tests rapides de détection de la COVID-19. Une infolettre municipale sera bientôt expédiée pour expliquer le

fonctionnement de l'offre. Elle souhaite organiser une consultation auprès des familles pour connaître leurs besoins. Elle espère pouvoir sensibiliser les citoyens à la politique municipale. Pour terminer, elle encourage chacun et chacune à se faire vacciner contre la COVID-19.

3.4 Le conseiller affecté à « MADA – Services aux aînés » souligne la mise en place de nouvelles structures municipales de consultation en vue de la confection d'un plan stratégique pour bonifier les services offerts aux Saint-Marcois.e.s.

3.5 Le conseiller délégué à l'administration rapporte avoir suivi une formation sur l'éthique et le comportement déontologique des élus.

3.6 Le conseiller responsable de « Urbanisme et mise en valeur du territoire CCU – Transport et réseau routier – Sécurité publique – Maire suppléant » souligne l'excellent travail collectif effectué par les élus. Il mentionne le succès du défilé du Père Noël, le travail sur la réglementation de la vitesse sur la rivière, l'offre de tests rapides de détection de la COVID-19. Il annonce que le projet de construction d'un ascenseur permettant à tous les citoyens d'accéder à l'édifice municipal se réalisera en 2022. L'appel d'offres est prévu pour le 3 février. Le rapport 2021 des activités du SSI sera disponible sur le site internet de la municipalité et dans le Saint-Marc...Quoi? du mois de février.

4 Le Maire procède à la présentation de l'état actuel de la planification stratégique 2022-2025 que les membres du conseil préparent et communiqueront aux Saint-Marcois en février afin de solliciter leurs avis, commentaires et suggestions. *(On trouvera en pièce jointe le contenu de cette planification stratégique tel que présenté lors de la rencontre.)*

5 Les élus reçoivent le dépôt des rapports suivants :

5.1 Le rapport annuel des activités du SSI (qui sera publié dans le bulletin municipal de février),

5.2 Le rapport de l'assemblée du CCE tenue le 15 décembre 2021.

6 Trois avis de motion sont présentés pour des règlements qui seront adoptés lors de la prochaine séance du conseil le 8 février 2022 :

6.1 Règlement #1-2022 : Code d'éthique des élus (<http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2022/01/Projet-de-reglement-1-2022-Code-%C3%A9thique.pdf>)

6.2 Règlement #2-2022 : Régie interne des séances du conseil municipal (<http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2022/01/Projet-de-reglement-2-2022-R%C3%A9gie-Interne-des-seances.pdf>)

6.3 Règlement #3-2022 : Traitement des élus. (<http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2022/01/Projet-de-reglement-3-2022-Traitement-des-elus.pdf>)

7 Mme Patricia St-Laurent est nommée représentante de la Bibliothèque Archambault-Trépanier auprès du Réseau biblio de la Montérégie.

8 Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le conseil procède à l'annulation des frais d'intérêt exigés sur les paiements de taxes en retard pour l'année 2022.

9 À l'instar des élus, les citoyens membres des comités consultatifs municipaux auront droit, en plus de leur jeton de présence de 45\$, à un montant de 22,50\$ en guise de

compensation pour les dépenses qu'ils pourraient encourir dans l'exercice de leur fonction.

#### 10 Deuxième période de questions des citoyens présents

10.1 Une conseillère profite de l'occasion pour annoncer qu'il y aura sous peu des cabinets d'aisance près de la patinoire.

10.2 Un citoyen s'informe de la nature des travaux de construction qui ont lieu au sud de la rue Ladouceur. Il s'agit de la construction d'un bâtiment agricole expérimental qui abritera une écurie et une serre expérimentale. L'annonce officielle de ce projet devrait être faite prochainement.

10.3 Il n'y a pas de développement dans l'installation de la fibre pour le réseau internet dans le rang des Trente.

10.4 Un citoyen avait préalablement envoyé par courriel la question suivante :

10.4.1 J'aimerais savoir si ma lecture des deux derniers budgets municipaux (2021 et 2022) est exacte :

Dans le cadre de l'aide reçue de Québec pour les dépenses occasionnées par la COVID-19, la municipalité a reçu 84 948\$ en 2020 et 38 613\$ en 2021 pour un total de **123 561\$**. Les dépenses reliées à la COVID-19 ont été de 2938\$ en 2020 et 2500\$ en 2021, pour un total de **5438\$**. Ce qui a généré un "**bénéfice**" de **118 123\$**.

Si ma lecture est exacte, pourrait-on déduire que cette somme (118 123\$) a pu contribuer à maintenir le taux de taxation de ces deux années à un niveau plus bas qu'il n'aurait dû l'être ?

10.4.2 La réponse a été que pour ne pas alourdir la tâche des administrations municipales le gouvernement n'exigeait pas un compte-rendu détaillé des dépenses encourues à cause de la COVID-19. La municipalité a dû effectuer des dépenses supplémentaires pour l'organisation des Camps de jour 2020 et 2021 (engagement de personnel supplémentaire, nettoyage plus fréquent, etc.) et autres postes qui n'ont pas été comptabilisés dans les dépenses spécifiques dues à la COVID-19. Les surplus ont été versés au fonds consolidé de la municipalité dont une partie a été assignée au budget 2022.

#### Liste des sigles utilisés :

AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu

CABVR: Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu

CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)

CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)

CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)

CLD : Centre local de développement (organisme régional)

COMBEQ : Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec

COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu

CRE: Conseil régional de l'environnement (organisme régional)

FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

MADA : Municipalité amie des aînés

MAMH : Ministère des affaires municipales et de l'habitation

MTQ : Ministère du transport du Québec

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

PRIMADA : Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés

SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud  
(Usine de biométhanisation des résidus organiques)

SQ : Sûreté du Québec

SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)

PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec

**Note de l'Association des Saint-Marcois :**

Les positions *personnelles* de chacun devaient être signifiées sur le registre public durant les deux journées de la consultation. Au stade de la prise de décision des élus, ces derniers devaient agir *en tant qu'élus* et faire abstraction de leur opinion personnelle. Puisqu'ils sont des personnalités publiques qui prennent des décisions au nom des citoyens, ils doivent être capables d'assumer ces décisions.